

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA
COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES
Québec, 6 juillet 2008

Compte rendu

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF s'est réunie à Québec, Canada, le 6 juillet 2008, à l'occasion de la XXIVe session de l'Assemblée, sous la présidence de Monsieur **Didier BERBERAT**, Conseiller national, (Suisse).

Les Sections suivantes étaient représentées à la Commission : Andorre, Communauté française de Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, République démocratique du Congo, France, Gabon, Guinée, Hongrie, Jura, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Ontario, Pologne, Québec, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo, Tunisie, Valais et Vietnam.

1. Adoption du projet d'ordre du jour

Monsieur BERBERAT souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et explique aux membres qui n'étaient pas présents à la réunion de Tunis en mai 2008, qu'il a succédé à Monsieur Ego PERRON du Val d'Aoste à la présidence de la Commission.

Le Président soumet aux membres le projet d'ordre du jour des travaux de la Commission. Celle-ci adopte le projet d'ordre du jour tel quel.

2. Adoption du compte rendu de la réunion de Tunis

Le Président de la Commission informe les membres qu'il a reçu de la Section tunisienne des modifications formelles et de fonds au compte rendu, modifications qu'il a acceptées. Elles seront intégrées à la version finale du compte rendu de cette réunion.

La Commission adopte le compte rendu de la réunion de Tunis avec les modifications proposées par la Section tunisienne.

3. Communication du Président de la Commission

Le Président remercie la Section québécoise, son Président Michel BISSONNET et tout le personnel de l'Assemblée nationale du Québec pour l'accueil chaleureux de tous les participants et pour la parfaite organisation des travaux. Il remercie Monsieur Ego PERRON du Val d'Aoste, auquel il a succédé, pour le travail remarquable qu'il a

accompli à la présidence de la Commission avant qu'il ne soit obligé de suspendre temporairement sa carrière politique.

Le Président fait le bilan des activités de la Commission depuis la réunion de Tunis et fixe les objectifs à atteindre pour la présente réunion.

a) la Réunion de la CECAC, Tunis, 6-7 mai 2008

Il remercie Madame Chadlia BOUKCHINA, Présidente de la Section tunisienne pour l'accueil chaleureux et la parfaite organisation des travaux lors de la réunion de la Commission à Tunis, les 6 et 7 mai 2008.

Au cours de cette réunion, suite à la communication du Président PERRON, M. Berberat a fait rapport sur le *Suivi du cadre stratégique décennal* pour les questions d'éducation et de formation, en vue de la préparation d'une partie de l'*Avis* que l'APF soumettra au Sommet de Québec en octobre 2008. M. BERBERAT fera de nouveau rapport sur cette question aujourd'hui en tenant compte des suggestions faites à Tunis et présentera à la Commission un projet d'*Avis* en matière d'éducation et de formation, projet qu'il a déjà soumis au Bureau il y a quelques jours. Finalement, c'est le Bureau qui aura l'ultime responsabilité de préparer et de présenter l'*Avis* intégral alimenté par le travail des quatre commissions de l'APF et autres instances de l'Assemblée.

Le Sénateur **Louis DUVERNOIS** (France) a présenté à Tunis un rapport sur *L'Année internationale des langues*. Il présentera aujourd'hui à la Commission un projet de résolution sur ce sujet.

À Tunis, la Commission s'est également penchée sur deux projets de résolution sur les politiques migratoires en Francophonie préparés respectivement par la Commission de la coopération et du développement et par l'Assemblée régionale Europe. Lors de cette séance, la Commission s'est bornée à peaufiner le texte largement consensuel de la Commission de la coopération et du développement. Elle a ensuite transmis ses observations et suggestions au Président de cette même Commission. Ce dernier a expliqué que le Bureau, réuni il y a quelques jours, a donné son aval à un projet de résolution très semblable, reformulé par le Secrétariat général avec l'assentiment du Président Sawadogo.

Pour sa part, le Sénateur français **Joël BOURDIN** a présenté à Tunis un rapport sur *La langue française* et présentera aujourd'hui un projet de résolution sur ce sujet.

Lors de cette réunion de Tunis,, les membres de la Commission ont pris acte avec satisfaction de la nouvelle entente intervenue entre les partenaires (Belgique, Canada-Québec, France et Suisse) sur la gouvernance de TV5 Monde. Ils ont émis le vœu d'auditionner à Québec les hauts responsables de la chaîne sur les questions de financement et de programmation. Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale, a accepté de se déplacer à Québec pour être auditionnée par la Commission.

D'autre part, le rapporteur **Claude COUSINEAU (Québec)** a fait rapport sur le suivi de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, en particulier sur la réunion du Comité intergouvernemental mise sur pied par les parties à la *Convention* et qui s'est tenue à Ottawa en décembre 2007. Il fera ici à Québec de nouveau rapport sur la réunion du Comité intergouvernemental qui s'est tenue cette fois au siège de l'UNESCO, à Paris, les 25, 26 et 27 juin 2008.

À Tunis enfin, le coordonnateur du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, Monsieur **Salvador YAMEOGO** (Burkina Faso), a fait rapport des trois réunions auxquelles il a participé depuis la session de Libreville, dont notamment la réunion du Réseau parlementaire tenue à Ouagadougou. La Commission a adopté un avant-projet de résolution qui sera à nouveau soumis aux membres réunis à Québec.

Le rapport sur *L'impact des cultures dans le processus démocratique de l'espace francophone : rôle des Parlements* n'a pu être présenté à Tunis et le sera donc à Québec, par la rapporteuse Madame la Sénatrice **Victoire LASSENI-DUBOZE** (Gabon).

Sur proposition du Sénateur **DUVERNOIS** (France), un nouveau thème a été inscrit aux travaux de la Commission, soit *Les politiques du livre dans la Francophonie*, dans la foulée du travail effectué sur ce sujet par l'ex-Député Bruno **BOURG-BROC**.

Finalement, la Commission a demandé à son Président de saisir le Bureau de l'APF à propos de l'opportunité d'étudier une éventuelle articulation entre la Francophonie et l'émergente Union méditerranéenne, ce dont le Président s'est acquitté lors de la dernière réunion du Bureau. Cette question sera vraisemblablement confiée à la Commission politique.

b) autres développements

Le Président **BERBERAT** explique à la Commission qu'il a dû prendre l'initiative de préparer trois questions à l'attention du Secrétaire général de la Francophonie, **SE Abdou DIOUF**, avant même de pouvoir les soumettre à la Commission. Habituellement le Secrétaire général de la Francophonie est auditionné après les travaux des Commissions, mais l'agencement des travaux à Québec n'ont pas permis ce scénario. Le président a donc préparé et posé trois questions écrites qui reflètent les préoccupations de la Commission exprimées à Tunis. Or une seule de ces questions a été posée oralement faute de temps. Le Président suggère que la Commission revoie la procédure à suivre pour l'élaboration des questions et l'organisation de la séance des questions en plénière avec le Secrétaire général de la Francophonie. Évidemment, les questions auxquelles il n'aura pas été répondu oralement recevront ultérieurement une réponse écrite.

Le Président informe les membres qu'une nouvelle procédure a été adoptée par le Bureau concernant l'adoption en plénière des rapports des diverses instances et des projets de résolutions. Plutôt que de lire intégralement le texte des projets de résolutions, les rapporteurs devront prendre chaque sujet et en tracer les grandes lignes. Les rapporteurs concernés sont donc invités à se préparer en conséquence.

En ce qui concerne les travaux de la Commission à Québec, le Président informe les membres qu'il la saisira, à la demande du Secrétaire général parlementaire, du problème de la maison d'édition Bayard, productrice de publications destinées aux enfants et jeunes Africains. Un représentant de Bayard Presse devait venir témoigner devant la Commission à Québec, mais un problème de visa a empêché cette personne d'être présente. La Commission suivra ce dossier lors de ses prochaines réunions.

Enfin, la Commission devra finaliser la composition de son Bureau et élire un président pour sa Sous-commission Éducation. Le Président lance un appel aux membres pour se porter volontaires afin d'accueillir les prochaines réunions de la Commission (Bureau et Sous-commission Éducation, Réseau VIH/sida et Commission). Des démarches préliminaires ont été amorcées avec certaines sections à ce sujet.

La Commission prend acte de la Communication du Président.

4. **Le suivi de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles***

Le Député **Claude COUSINEAU** (Québec), Vice-président de la Commission, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission dans la ville de Québec et présente ses collègues du Québec présents dans la salle. Monsieur COUSINEAU, rapporteur désigné sur ce sujet, a rappelé l'historique de la *Convention* et le rôle joué par l'APF dans sa création et sa ratification. Il a brièvement évoqué sa participation à Ottawa à la première réunion du Comité intergouvernemental chargé par les Parties à la *Convention* de préparer les directives opérationnelles qui encadreront sa mise en œuvre. Il a rappelé son intervention en séance lors de cette réunion, soulignant le rôle joué par l'APF en faveur de l'adoption et la ratification de la *Convention* et appelant les parlementaires à poursuivre leur rôle de contrôle des actions gouvernementales dans la mise en œuvre de cet instrument international.

Le rapporteur a résumé également le résultat des travaux de la première session extraordinaire du Comité intergouvernemental tenue à Paris du 24 au 27 juin 2008. Il n'a pu se rendre à cette réunion mais l'APF était représentée par le Conseiller de la Commission, Monsieur Serge PELLETIER. Le rapporteur a signalé le rôle majeur du groupe francophone lors de cette réunion. Les membres du Comité intergouvernemental se sont penchés sur des projets de directives opérationnelles soumises par le Secrétariat de la *Convention* et touchant les mesures destinées à promouvoir et à protéger les expressions culturelles, les meilleures pratiques en vigueur en la matière, les situations spéciales (grave menace et urgence), les partenariats privés-publics, le rôle du Secrétariat de l'UNESCO, le rôle et la participation de la société civile. Le Comité intergouvernemental a adopté deux rapports intérimaires, l'un relatif à l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle et l'autre touchant le traitement préférentiel. L'ensemble de ces propositions, à caractère technique selon le rapporteur, seront examinées de nouveau par la Conférence des Parties prévue en décembre 2008 au siège de l'UNESCO. (Pour le texte des décisions du Comité

intergouvernemental

<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001611/161119f.pdf>)

voir :

À la demande du Président, Monsieur COUSINEAU a accepté de suivre ce dossier de près, notamment en participant en personne aux réunions prévues au plan international à l'UNESCO. En conclusion, le rapporteur a invité les parlementaires de l'APF à être vigilants dans leur Parlement quant à la mise en œuvre de la *Convention*.

Madame **LASSEN DUBOZE**, Députée (Gabon), Chargée de mission pour l'Afrique, a demandé si les textes auxquels le rapporteur a fait allusion concernant la coopération spécifique envisagée par la *Convention* en faveur des pays en développement étaient disponibles et si elle pouvait en obtenir une copie. Le Conseiller de la Commission a expliqué que ces textes n'étaient pas encore finalisés et qu'il les fournirait à Mme LASSEN DUBOZE quand ils seraient disponibles. Il a ajouté que la dimension coopération pour le développement faisait partie intégrante de l'esprit de la *Convention*, d'où l'appui généralisé des pays africains en sa faveur, et que les pays développés avaient également souscrit à l'idée que la mise en œuvre de cet instrument international ne serait possible que dans un cadre de coopération.

La représentante de la Tunisie, Madame **Chadlia BOUKHCHINA** qui avait rencontré la veille des représentants de la communauté autochtone établie près de Québec, a félicité le rapporteur pour son rapport et s'est demandée si la Commission ou le rapporteur ne devaient pas se pencher sur le sort des minorités fragilisées visées par la *Convention*. Frappée par le sort de cette communauté autochtone, communauté qui a perdu sa langue, sa religion et qui est en régression démographique, Madame BOUKHCHINA estime que cette question devrait être approfondie par la Commission. Ceci pourrait être l'objet d'une annexe aux prochains rapports et pourrait être constitué des réponses à un questionnaire envoyé à toutes les Sections. Le Président BERBERAT a conclu en disant qu'il faudra déterminer si c'est la Section du Québec qui prendra en charge cette question ou si c'est le Secrétariat général qui coordonnera le tout.

5. Le suivi du Cadre stratégique décennal et rédaction d'un avis sur le suivi des décisions du Sommet de Bucarest

Le rapporteur, Monsieur **Didier BERBERAT (Suisse)**, a rappelé le travail effectué à Tunis sur la base d'un rapport qu'il avait lui-même présenté et qui avait été largement commenté par les membres de la Commission. Le rapporteur a tenu compte de ces commentaires dans la nouvelle version du rapport déposé à Québec. C'est sur cette base que le rapporteur a préparé un projet d'avis concernant l'éducation et la formation qui sera intégré aux avis des autres Commissions et instances de l'APF et qui sera soumis aux chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Québec en octobre 2008. M. BERBERAT a fait lecture du projet d'avis. Ce texte décrit les efforts de l'OIF en matière d'enseignement pour tous et de formation technique pour favoriser l'emploi, mais constate que les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, notamment en ce qui concerne les taux d'alphabétisation de la population en général, particulièrement en Afrique subsaharienne, la scolarisation des filles, la scolarisation des adultes, l'éducation

bilingue, l'éducation et la formation en vue de l'emploi, etc. Enfin, dans le projet d'avis, l'APF invite les chefs d'État et de gouvernement à investir davantage dans la mission Éducation et Formation à l'occasion du Sommet de Québec. Elle souhaite plus d'actions concrètes sur le terrain et une implication des parlementaires dans la mise-en-œuvre de la programmation.

Madame **Marie MALAVOY**, Députée (Québec), explique qu'elle s'intéresse tout particulièrement à la scolarisation des filles et demande au rapporteur s'il a des données concrètes à soumettre pour mieux cerner le problème, car les chiffres parlent et peuvent susciter une plus grande mobilisation des acteurs concernés. Le rapporteur explique qu'il n'a pas ces données mais que l'état général de la situation des filles scolarisées lui a été communiqué par le Directeur de l'Éducation et de la Formation de l'OIF. Le rapporteur reconnaît qu'il serait important pour la CECAC d'étayer davantage la situation par des données aussi précises que possible, notamment en invitant les responsables de l'OIF lors des prochains travaux de la Commission. Interrogé par Mme MALAVOY sur l'utilité et les résultats des séminaires et ateliers organisés par l'OIF, le rapporteur estime qu'ils ont certes une valeur pédagogique pour les éducateurs concernés, mais qu'il préférerait davantage d'actions sur le terrain.

Madame **Chadlia BOUKCHINA**, Députée (Tunisie), se dit également très sensible à la question de l'éducation des filles et note que les données qui sont fournies sur l'éducation en général ne sont pas très précises sur cette question particulière. Elle suggère que l'APF envoie aux Sections un questionnaire sur l'état des lieux de la scolarisation selon les sexes dans chaque pays francophone, du primaire jusqu'au niveau universitaire, et aussi sur les niveaux d'alphabétisation. Le rapporteur souscrit à cette proposition et suggère que des organisations francophones comme la CONFEMEN notamment, pourraient avoir des données plus étayées sur le sujet.

Monsieur **Ibrahim ABBALELE**, Député (Niger), soutient les interventions qui ont précédé sur la nécessité de statistiques. Il note qu'avec l'aide de diverses organisations, la parité filles-garçons a été une réussite et a été atteinte dans son pays. Il note cependant que si les appuis cessent, les filles n'iront plus à l'école. En ce qui concerne l'enseignement dans la langue nationale au Niger, des programmes de l'UNESCO ont été mis en œuvre sous forme d'écoles expérimentales où l'enseignement dans la langue nationale a été privilégié par rapport à l'enseignement traditionnel en français. Les résultats ont été probants : 75% de réussite contre 25% en faveur des écoles expérimentales. Malheureusement, les financements ont cessé, les écoles expérimentales ont graduellement disparu et on est revenu au système traditionnel d'écoles en français. Le rapporteur s'est dit lui-même personnellement en faveur de l'éducation bilingue parce qu'il vient d'un pays multilingue d'une part, mais aussi suite à des visites d'écoles en Afrique où il a constaté les bienfaits de ce type d'enseignement. Lors de la réunion de la Commission à Tunis, cependant, des parlementaires ont émis certaines réserves sur l'éducation bilingue, ce qui l'a amené à nuancer son propos dans son rapport. En effet, pour diverses raisons, dont certaines d'ordre budgétaire, des gouvernements et parfois les parents sont opposés à l'éducation dans une autre langue que le français.

Madame **Abra Agnélé MENSAH ATOEMNE**, Députée (Togo) s'est dit d'accord pour l'élaboration par l'APF d'un questionnaire sur l'alphabétisation et l'éducation des filles en particulier. Elle s'est elle-même battue dans son pays pour l'éducation gratuite des jeunes filles, mais ce fut un échec. Elle a défendu le point de vue que l'OIF devrait prendre partie plus clairement, même par-dessus la tête des gouvernements, en faveur de l'alphabétisation des filles, particulièrement en milieu rural.

Monsieur **Ibrahima Lanceni COULIBALY**, Député (Mali), informe les membres de la Commission que l'éducation bilingue est en phase de généralisation dans son pays, l'expérience ayant été concluante. Mais la généralisation pose des problèmes de financement, d'effectifs gonflés, de matériel didactique insuffisant et de maîtres insuffisamment formés. Pour ces raisons, il appuie les nuances apportées depuis Tunis par le rapporteur dans la nouvelle version de son rapport car, globalement, les résultats ne sont pas tout à fait concluants et qu'il faudrait peut-être une pause. Il remercie le rapporteur pour avoir nuancé ses propos initiaux dans son rapport à Tunis au sujet des 60% d'analphabètes en Afrique. Il note que l'Afrique n'est pas homogène et qu'il faut tenir compte des disparités entre les pays.

Pour sa part le Député sénégalais **Grégoire Biram NGOM**, a repris à son compte le nombre de 60% d'analphabètes dans la Francophonie d'Afrique pour déplorer la situation, malgré les efforts faits, notamment par son pays où 40% du budget de l'État est consacrée à l'éducation. Il souhaite voir maintenu l'objectif de 2015 pour l'éradication de l'analphabétisme, notamment en faisant appel à la solidarité francophone, via les programmes de l'OIF mais aussi avec l'appui d'organisations comme l'UNESCO.

La Députée du Cameroun, Madame **Marie-Rose NGUINI EFFA**, représentante du Réseau des femmes parlementaires, a suggéré que le questionnaire envisagé soit envoyé non seulement aux Sections de l'APF mais également à tous les membres de la Commission, car parfois les réponses qui sont fournies par les fonctionnaires sur la base de données gouvernementales peuvent être différentes de la réalité..

Monsieur **Alphonse KEMBUKUSWA NE NLAZA**, Député national (République démocratique du Congo), explique que son pays est en phase post-conflit et que la guerre a détruit nombre d'établissements scolaires, si bien que plusieurs enfants ne vont présentement pas à l'école. De plus, la mentalité consiste plutôt à envoyer à l'école un garçon plutôt qu'une fille. Il rappelle que le conflit a sensiblement appauvri les familles et que malgré les obligations constitutionnelles vis-à-vis de l'éducation gratuite, cet objectif n'est pas réalisable pour l'ensemble des jeunes, les gouvernements n'ayant pas les moyens de leur politique. N'étant pas d'accord avec les statistiques présentées dans le rapport, le Député s'est dit favorable à l'établissement d'un questionnaire sur l'éducation des garçons et des filles.

Monsieur **Célestin KOUSSOUBÉ**, Député (Burkina Faso), explique que dans son pays les objectifs en matière d'éducation sont handicapés par la pauvreté des moyens. Le Burkina Faso a adopté une forme de discrimination positive en faveur de l'éducation des filles, avec une parité garçons-filles pratiquement atteinte au niveau primaire. En

revanche, l'alphabétisation non-formelle des femmes a été prise en charge par les ONG. Le Burkina est sur le point d'adopter une loi d'orientation en matière d'éducation qui garantirait la gratuité scolaire au primaire. Mais avec 17% du budget de l'État consacré à l'éducation, l'objectif sera difficile à atteindre. Donc beaucoup d'enfants sont et resteront non-scolarisés. Le Burkina a besoin de l'aide internationale, notamment de l'OIF, pour réaliser son objectif qui est d'un taux de scolarisation de 70% en 2015.

Monsieur **Janvier YAHOUEDOU**, Député (Bénin), estime pour sa part que la Francophonie devrait œuvrer à l'établissement de la gratuité scolaire. Donnant en exemple son pays, le Député a expliqué qu'un programme a été mis sur pied il y a six ans en faveur de la gratuité scolaire pour les filles, programme qui a si bien fonctionné que 56% des filles sont maintenant scolarisées. Depuis deux ans, le gouvernement béninois a instauré la gratuité scolaire pour tous, et bien que ce fut difficile au regard du budget de l'État, l'expérience est considérée comme réussie. À l'instar d'autres intervenants sur cette question, le Député croit utile de rassembler des données sur les situations scolaires de l'ensemble des pays de la Francophonie.

Mme **BOUKCHINA** (Tunisie), propose que le projet d'avis portant sur l'éducation et la formation fasse allusion à des formes de coopération tripartite, ce qui aurait pour effet de diminuer sensiblement les coûts. Ainsi la sous-traitance accordée par un pays du Nord à un pays du Sud en faveur d'un autre pays du Sud par exemple, décroît sensiblement les frais de coopération. Le Président de la Commission va voir s'il est possible d'inclure cette proposition dans le projet d'avis. Madame **LASSENI-DUBOZE** indique que sa Section présentera une contribution sur ce sujet lors de la prochaine réunion de la Commission.

Madame **Jeanne Razafianga DINAFOTOMANANTENA**, Sénatrice (Madagascar), informe la Commission que son pays vient de voter une loi d'orientation générale de l'éducation instaurant l'éducation primaire à 7 ans et elle souhaiterait connaître l'expérience d'autres pays en la matière. Au sujet de la langue maternelle comme langue d'enseignement, une question primordiale, une expérience lancée en 1972 avait été abandonnée pour toutes sortes de raisons, mais elle fut reprise dernièrement avec succès.

Résumant le débat, le Président **BERBERAT** confirme que ce sujet de l'éducation restera à l'ordre du jour de la Commission. Il souhaite que la Commission donne son aval au projet d'avis en matière d'éducation et de formation tel quel, et il verra s'il ne pourrait pas introduire l'élément de coopération tripartite dans le texte. Personne ne proposant d'amendement, il considère donc le texte de l'avis adopté. Il informe la Commission qu'il sera membre de la délégation suisse au Sommet de Québec et entend bien suivre ce dossier avec les participants, dont la CONFEMEN par exemple. En ce qui concerne le questionnaire proposé, il suggère qu'il soit étayé par des questions sur les taux de scolarisation globale, sur la parité filles-garçons, sur la gratuité scolaire, sur la langue d'enseignement et sur la part des budgets de l'État consacrée à l'éducation. Il suggère que ce questionnaire soit préparé par le Secrétariat général de l'APF et envoyé non seulement aux Sections mais aussi directement aux membres de la Commission.

5 Les politiques migratoires en Francophonie – projet de résolution

Le Président **BERBERAT** explique que le projet de résolution sur les politiques migratoires en Francophonie soumis à la Commission l'est à titre d'information, puisque ce document est le résultat d'un processus qui a concerné l'ensemble des Commission et autres instances de l'APF et particulièrement la Commission de coopération et de développement qui a piloté le projet. Réunie à Tunis, la CECAC a fait un certain nombre de propositions d'amendement au texte proposé par la Commission de la coopération et du développement, amendements qui furent communiqués au Président de cette Commission. Le texte fut consolidé et harmonisé par les efforts du Secrétariat général et le texte soumis à la Commission aujourd'hui a déjà été adopté par le Bureau il y a quelques jours et sera soumis en plénière pour adoption finale.

6) Le suivi des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

Monsieur **Salvador YAMEOGO**, Député (Burkina Faso), Coordonnateur du Réseau parlementaire VIH/sida, a fait rapport des activités qu'il a menées en qualité de coordonnateur du Réseau. Il avait déjà présenté la première partie de son rapport lors de la réunion de la CECAC à Tunis, couvrant la réunion du Réseau au Burkina Faso, la réunion de Manille et l'atelier tenu à Dakar et il demande donc aux membres de se référer au document afférent concernant ces trois activités. Après Tunis, il a participé à la réunion de haut-niveau tenue à l'ONU en juin 2008, ainsi qu'à la réunion des parlementaires sous l'égide de l'UIP qui a précédé la réunion de haut-niveau. Ces réunions avaient pour but de faire le point sur l'Engagement de 2001 et la Déclaration de 2006 portant sur la lutte contre le VIH/sida. Il note que la réunion ONUSIDA-UIP s'apparente aux réunions APF-ONUSIDA. Il note également que les délibérations de l'APF concernant une loi-type intéressent plusieurs pays. Les réunions de New York ont conforté le leadership des parlementaires dans la lutte contre la pandémie et amorcé un tournant vers l'action plutôt que vers la réflexion.

Monsieur YAMEOGO a fait lecture du projet de résolution qui avait été adopté à Tunis sous réserve de consolidation de certains amendements proposés par la Commission, consolidation qui fut opérée avec l'aide du Conseiller de la Commission. Le Président reprend le projet de résolution paragraphe par paragraphe. Le représentant du Sénégal propose une modification de forme qui est adoptée et le projet de résolution est adopté.

Le Président **BERBERAT** revient sur le suivi à donner à deux des propositions contenues dans le projet de résolution, soit une association future du Réseau avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'étude proposée sur la problématique de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle des jeunes filles et jeunes garçons. Il communiquera avec l'AIMF pour engager la coopération souhaitée. Il propose que la question de l'éducation relationnelle soit abordée lors de la prochaine réunion du Réseau parlementaire.

Une discussion s'engage sur le lieu de la prochaine réunion du Réseau qui doit avoir lieu nécessairement en Afrique et compte tenu du fait que le Burkina Faso a déjà accueilli deux fois cette activité. Plusieurs pays ont été déjà pressentis pour accueillir la réunion du Réseau et le Président souhaite pouvoir annoncer une ville candidate d'ici la fin des travaux de la Commission. Il en est de même pour le site de la prochaine réunion de la CECAC pour laquelle la République démocratique du Congo a été approchée.

Un membre a souhaité que le Réseau étudie la possibilité d'intégrer dans ses prochains rapports deux autres pandémies qui sévissent en Afrique saharienne, soit le paludisme et la tuberculose. Le Président BERBERAT suggère que cette question soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Réseau.

Un autre membre a voulu avoir plus de précisions concernant l'avant dernier paragraphe de la résolution concernant la pénurie du personnel de santé qualifié, de la fuite des compétences et de leurs répercussions en matière de lutte contre le VIH/sida ainsi que des mesures à prendre pour y remédier. Le rapporteur YAMEOGO a soutenu que cette question est cruciale dans la lutte contre la pandémie et que le Réseau s'y penchera lors de ses prochaines réunions.

7) L'impact des cultures dans le processus démocratique de l'espace francophone : rôle des Parlements

Madame **Victoire LASSENI DUBOZE**, Sénatrice (Gabon), Chargée de mission pour l'Afrique a présenté son rapport. Elle devait le faire lors de la réunion à Tunis, mais elle n'a pu s'y rendre pour des raisons de politique intérieure gabonaise. Elle souligne que son rapport aurait pu s'intituler *L'impact des cultures dans le processus démocratique dans l'espace francophone : le cas de l'Afrique*, car la problématique touche tout particulièrement ce continent. Rappelant la Conférence de la Baule où il avait été demandé comme un ultimatum à tous les États francophones du Sud d'emprunter la chemin de la démocratie, la rapporteuse a rappelé que la démocratie, avec ses règles et ses contours, en Afrique en particulier, est confrontée à des réalités culturelles parfois archaïques aussi diverses que les peuples du Sud qui fondent les États, réalités qui peuvent échapper aux démocraties développées.

Rappelant les engagements de l'APF en faveur de la diversité des expressions culturelles et la démocratie, la rapporteuse estime le moment venu d'analyser objectivement l'importance de nos cultures dans le processus démocratique et, inversement, l'influence de la démocratie sur les cultures. Plus particulièrement, il serait intéressant d'analyser l'influence de la culture démocratique sur les droits civiques des enfants, des femmes, des citoyens illettrés, des minorités, etc., dans l'espace francophone. Notant une crise de représentation des institutions démocratiques depuis vingt ans, illustrée par l'affaiblissement du taux de participation électorale et la désaffection du citoyen face à la politique, il convient de s'interroger sur la manière de faire participer la population aux prises de décision et au contrôle des institutions, alors que le contexte international, marqué de crises et de conflits, hypothèque le développement et pèse négativement sur le nécessaire dialogue des cultures et des civilisations et le renforcement de la diversité

culturelle. Madame LASSENI DUBOZE affirme que la culture, dans certains pays d’Afrique, affaiblit la démocratie et mine la portée de son action. À cet égard, elle estime que les parlementaires ont un rôle à jouer dans le processus de la promotion de la démocratie.

La démarche entreprise par la rapporteuse est issue du constat des comportements électoraux récurrents et aggravés au fil des ans des populations dans certains pays d’Afrique aux antipodes de l’éthique démocratique, alors que les candidats deviennent des otages des plus en plus spoliés ou inconscients de leurs comportements qui portent préjudice au cheminement démocratique. Dans la deuxième partie de son rapport, la rapporteuse propose un réexamen de la notion de démocratie, un retour à l’esprit de la Déclaration de Bamako, l’étude de l’impact des cultures sur les partis politiques, de la mondialisation sur les cultures, notamment au chapitre des droits de la femme et de l’enfant, des droits civiques et des droits des minorités.

Rappelant que la démocratie n’est pas statique et figée et est sans cesse perfectible, Madame LASSENI DUBOZE affirme qu’elle doit s’adapter aux cultures de chaque pays et reposer sur l’éducation civique des populations. Soulignant le lien entre démocratie et développement, elle constate que dans certains pays d’Afrique, avec des budgets réduits qui mènent à l’endettement, la mise en place de la démocratie et les promesses électorales ont aussi des coûts qui accroissent cet endettement.

Rappelant les principes démocratiques contenus dans la Déclaration de Bamako – État de droit, élections libres, fiables et transparentes, égalité des citoyens, droits et devoirs des citoyens, etc., la rapporteuse explique que très souvent la majorité des votants sont analphabètes et qu’il est difficile de leur expliquer dans la langue vernaculaire des notions comme le vote, les partis politiques, l’inscription sur les listes électorales, etc. Longtemps tributaire du système de parti unique, plusieurs pays Africains ont de la difficulté à comprendre l’appartenance à un parti ou à un autre, car le choix n’est pas idéologique, mais dépend du charisme des leaders, de leur appartenance ethnique, de l’attachement personnel à un candidat, etc. Prenant en exemple son pays, le Gabon, avec sa quarantaine d’ethnies, elle suggère que le multipartisme favorise en fait le tribalisme et les gens votent pour des partis sur des bases ethnolinguistiques. Ce phénomène a produit une forme de nomadisme politique et un fort taux d’abstention (70% aux dernières élections locales au Gabon). Sur un autre plan, la mondialisation et son effet sur l’uniformisation culturelle et la perte des identités culturelles inquiètent Madame LASSENI DUBOZE. C’est notamment le cas au chapitre des droits de la femme et de l’enfant, les droits civiques et les droits des minorités, droits qui reposent sur des discours pour intellectuels initiés. Les discours sur la globalisation et la démocratie qui sont par nature intellectuels et les pesanteurs culturelles et religieuses font que de nombreux africains sont marginalisés dans le processus politique, les femmes, les enfants, les analphabètes en particulier. Rappelant que plusieurs pays n’ont pas signé les instruments internationaux (Conventions) touchant les droits des femmes et des enfants, elle note toutefois qu’aucun africain, même moderne, ne voudra, par exemple, accorder plus de pouvoir à l’enfant parce que ce pouvoir appartient traditionnellement au père ou à la famille. Touchant les droits civiques, la rapporteuse note la réticence des populations à

participer pleinement aux opérations électorales préliminaires comme le recensement, l'obtention de la carte de votant, etc., et jusqu'au vote. Au plan des droits civiques, la rapporteuse note la primauté de l'individualisme sur l'intérêt collectif, i.e. un homme-une voix. Dans ce contexte, comment protéger les minorités ethnolinguistiques? Elle note les expériences mauritaniennes des quotas, de lois sur la parité hommes-femmes au Canada, etc. Résumant son propos, Madame LASSENI DUBOZE explique qu'elle cherche à illustrer les maux qui minent l'accès à la culture démocratique dans plusieurs pays africains afin de trouver des solutions. La première piste à explorer selon elle est l'éducation civique des masses intégrée dans les programmes scolaires dès le primaire.

La rapporteuse a énuméré les lacunes observées dans son pays en ce qui a trait au processus électoral : ignorance des droits et obligations des citoyens, piétinement et noviciat de l'administration gouvernementale, tâtonnement des commissions électorales, sous-formation des agents électoraux, non-fiabilité des listes électorales, non-prise en compte des déplacements des personnes dans le pays, coûts d'obtention des documents d'état civil, monnayage des votes, achats des cartes électorales, faux documents, alliances politiques contre-nature, disparition des urnes, perturbation dans les bureaux de vote, absence de sécurité, etc.

Les solutions? Des programmes complets d'éducation civique, la nécessité d'associer les partis politiques et les groupes d'intérêts particuliers pour la promotion et le suivi du processus d'inscription électorale, la formation des responsables électoraux, la publicité gouvernementale au moment des élections, l'organisation d'un séminaire national sur l'instruction civique, sont quelques-unes des pistes évoquées par Madame LASSENI DUBOZE. Concrètement, en 2008, le gouvernement gabonais a décrété la gratuité de l'établissement de la carte nationale d'identité. Le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Instruction civique du Gabon a pris ses responsabilités à cet égard et, jetant un regard critique sur la dégradation des valeurs de la société gabonaise, a stigmatisé les effets pervers de la modernité chez les jeunes, en particulier l'influence néfaste de la télévision et de l'Internet sur leurs comportements.

Rappelant les recommandations issues d'une rencontre organisée par l'UNESCO à l'intention des pays de la sous-région d'Afrique centrale sur la mise en place d'un plan d'action à la souveraineté en vue d'assurer une participation active des populations à la vie démocratique, la rapporteuse a souligné l'appel à la mise en place d'activités relatives à l'éducation à la citoyenneté dans chaque pays de la région, l'appel aux Sommets de la Francophonie pour la mobilisation des ressources à cet égard, le renforcement des capacités des enseignements et autres acteurs y compris les familles et les médias, la mise en place de structures juridiques et institutionnelles appropriées, etc. Ceci appelle à un profond changement des habitudes et mentalités. Dans la foulée, il faut développer l'esprit de tolérance, sanctionner les auteurs de violations graves des droits de l'Homme, protéger les groupes minoritaires, qu'ils soient ethniques, philosophiques, religieux ou linguistiques et respecter la dignité des immigrants. La rapporteuse note que pour plusieurs pays africains (notamment Madagascar cité en exemple), ces objectifs ont été atteints en l'espace d'une dizaine d'années, mais que dans d'autres pays, il y a des retards.

En terminant, Madame LASSENI DUBOZE a affirmé que les parlementaires, vigies de la démocratie dans chaque pays ont un rôle crucial à jouer pour la promotion de la culture démocratique. Elle a invité les Sections de l'APF à soumettre des contributions à son analyse, car elle est consciente que le débat ne fait que s'ouvrir et que le thème n'est pas épuisé. Elle informe la Commission qu'elle a préparé un projet de résolution qu'elle est prête à soumettre si tel est le vœu des membres.

Le Président accueille Monsieur Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF, qui prononce quelques mots.

Le Président félicite la rapporteuse pour la qualité de son rapport et note que le texte distribué aux membres est différent de la communication orale et invite donc la rapporteuse à soumettre éventuellement une version écrite complète qui reflète sa présentation orale.

Monsieur **Charles JANSSENS**, Député régional (Communauté française de Belgique) félicite la rapporteuse pour son rapport qui soulève de nombreux points fort intéressants et mérite un débat approfondi. Il note deux affirmations dans le rapport écrit qui, dans leur formulation abrupte, peuvent heurter. La première concerne (page 8) l'affirmation ... *qu'aucun Africain ne saurait accepter la conception européenne qui accorde plus de pouvoir à l'enfant alors que traditionnellement ce droit revient au père ou à la famille*. L'autre affirmation (page 13) concerne les effets néfastes de la télévision et de l'Internet sur la jeunesse et ses comportements.

Le Président suggère que pour enrichir le débat amené par Madame LASSENI-DUBOZE, les membres de la Commission qui le souhaitent puissent apporter une contribution basée sur l'expérience de leur propre pays, contribution qui serait intégrée aux futures versions du rapport.

Monsieur **Grégoire Biram NGOM**, Député (Sénégal) a fait valoir que le texte de la rapporteuse faisait état d'expériences politiques personnelles de la Sénatrice gabonaise, notamment au plan local. Contrairement à l'opinion de Madame LASSENI DUBOZE, le Député sénégalais estime que les différences culturelles sont un ciment de la démocratie, du moins dans son pays. Il réfute l'idée avancée que l'africain s'identifie en politique à son groupe ethnolinguistique, ce qui n'est pas le cas au Sénégal. L'identité religieuse non plus n'a pas cette importance politique alléguée, du moins au Sénégal, alors que le Président est chrétien et que 95% des Sénégalais sont musulmans. Enfin, Monsieur NGOM diverge d'opinion sur la question des droits des enfants, à l'instar de l'intervenant précédent.

Monsieur **Joël BOURDIN**, Sénateur (France), qualifie le rapport de didactique et pédagogique et suggère que la Commission continue de débattre du sujet. Il pense qu'une enquête auprès des Sections de l'APF pourrait nourrir le rapport d'éléments concrets et d'illustrations sur les apports entre culture et démocratie.

Monsieur **Ibrahim Lancéni COULIBALY**, Député (Mali) reconnaît que le sujet choisi par la rapporteuse est difficile, bien que l'objectif soit clairement établi. Il se pose des questions sur la nature des données que l'on doit prendre en compte pour cerner le sujet. Il s'interroge ensuite sur l'Afrique telle qu'elle est évoquée dans le rapport qui apparaît comme uniforme, unitaire, où tout se ressemble. Il est d'avis que l'intégration ethnolinguistique est réussie dans plusieurs pays africains et que les différences culturelles, religieuses ou tribales évoquées par la rapporteuse n'y jouent pas de rôle particulier en politique. L'expertise apportée est unilatérale et monocolorée et l'antithèse n'est pas suggérée, c'est-à-dire le fait que la culture renforce la démocratie en Afrique.

Madame **Bernadette NKOY MAFUTA**, Sénatrice (République démocratique du Congo) estime que les situations décrites dans le rapport reflètent peut-être davantage les situations rencontrées en Afrique centrale - comme en RDC par exemple - qu'en Afrique de l'Ouest ou qu'en Afrique du Nord. Elle affirme que les pays de sa sous-région ont raté leurs expériences démocratiques parce qu'elles ont voulu trop imiter les modèles occidentaux. Au sujet des « minorités », la Sénatrice explique qu'il y a 400 tribus en RDC, donc chacune est minoritaire par rapport aux autres. Au sujet de l'adhésion à un parti politique pour des raisons ethnolinguistiques, Madame NKOY MAFUTA explique qu'en RDC c'est l'appartenance à une province qui définit les choix politiques des citoyens. Alors, explique-t-elle, peut-être que le Mali et le Sénégal et les pays d'Afrique du Nord sont en avance sur d'autres pays africains au plan de la démocratie, mais pour l'instant elle se reconnaît dans les situations évoquées par la rapporteuse. Elle souhaiterait que le rapport puisse être enrichi de d'autres expériences démocratiques.

En réponse à toutes les interventions, la rapporteuse a reconnu que les situations africaines diffèrent. Des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire n'ont qu'une seule langue alors qu'il y a 40 groupes ethnolinguistiques au Gabon et cela pose des problèmes particuliers à la mise en œuvre de la démocratie. Après vingt ans de multipartisme dans son pays, la situation se dégrade. Les élus sont les otages des électeurs. Ainsi, par exemple, des familles ont encore un rôle à jouer pour accepter qu'un des leurs puissent être candidat ou non. Sur le caractère néfaste de l'Internet et de la télévision sur les jeunes, elle fait référence à la pornographie et à la moralité douteuse de bien des films présentés en Afrique par les chaînes de télé. En conclusion Madame LASSENI DUBOZE s'est dite d'accord pour élargir le débat avec l'apport d'expériences des autres pays de la Francophonie.

Madame **Abra Agnelé MENSAH-ATOEMNE**, Députée (Togo), suggère que sur des sujets comme celui qui est présentement débattu, des questionnaires devraient être envoyés aux Sections afin d'éviter des généralisations abusives. Au sujet des droits des enfants, elle explique que pour l'Afrique, il faut réinventer l'autorité familiale en renonçant au bâton, en associant les enfants et les adolescents aux discussions : c'est là pour elle le sens de la *Convention pour la protection des droits des enfants*.

En conclusion, le Président **BERBERAT** propose de réinscrire ce thème pour les travaux futurs de la Commission. Il suggère qu'une lettre soit envoyée à toutes les Sections pour leur demander de réagir au rapport, d'envoyer leurs commentaires et faire part

d'exemples de la relation entre culture et démocratie dans leur pays, en fixant l'échéance à fin novembre 2008.

8) 2008 -Année internationale des langues: diversité linguistique et multilinguisme

Le Sénateur **Louis DUVERNOIS (France)** a rappelé que son rapport avait été commenté et débattu lors de la réunion de la CECAC à Tunis, tel que reflété dans le compte rendu de cette réunion. Il a expliqué le contexte de l'Année internationale des langues décrétée par l'ONU et rappelé que l'APF et la CECAC participent pleinement à ce mouvement ayant œuvré à l'adoption et la ratification de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Ce rapport a donné lieu à la préparation de deux projets de résolution, l'un sur *Les principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme* et l'autre, un projet de *Recommandation concernant la célébration de l'Année internationale des langues*

Monsieur DUVERNOIS a fait lecture du projet de résolution *Les principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme*. Le projet de résolution est adopté sans modification.

Monsieur DUVERNOIS, qui devait poser une question orale relative à cette résolution lors de l'audition du Secrétaire général de la Francophonie et qui n'a pu le faire à cause des contraintes de temps, demande s'il pourra obtenir une réponse écrite. Le Président BERBERAT confirme que les questions auxquelles il n'aura pas été répondu oralement recevront une réponse par écrit, parmi lesquelles la question que devait poser Monsieur COULIBALY (Mali) au nom de la Commission. Il proposera au Bureau qu'à l'avenir le Secrétaire général de la Francophonie réponde directement aux questions qui lui auront été fournies par écrit, les questions ayant été distribuées aux participants en séance, ce qui devrait économiser beaucoup de temps.

Monsieur DUVERNOIS fait lecture du projet de *Recommandation concernant la célébration de l'année internationale des langues* et qui prévoit la création d'un Prix de la diversité et du dialogue des cultures visant à célébrer le message d'Aimé Césaire et de Léopold Senghor.

Un débat s'engage entre divers membres sur la différence entre les expressions « demander » aux États et « recommander » aux États. Au terme du débat, il est convenu de conserver l'expression « recommande aux États ». Une faute de répétition est également corrigée. À la demande de Madame **Andrée CHAMPAGNE**, Sénatrice (Canada), une phrase incluant les Jeux Olympiques de Vancouver 2010 est ajoutée à la recommandation concernant la promotion du français aux Jeux Olympiques de Pékin. Madame Champagne explique qu'une résolution a été adoptée lors de l'Assemblée régionale Amérique il y a quelques jours pour la désignation d'un Grand Témoin de la langue française pour les Jeux de Vancouver, car les parlementaires des Amériques

veulent s'assurer que le français y ait toute sa place. Bien que le Canada soit un pays où le français est une langue officielle et alors que le français est l'une des deux langues officielles des Jeux, les parlementaires francophones de la Région craignent que les chaînes privées qui ont obtenu les contrats de télédiffusion au Canada ne respectent pas leurs obligations ce qui pourrait toucher les minorités francophones dans les petites communautés du pays. Le rapporteur est d'accord avec cette proposition. Le projet de résolution est adopté avec ces modifications.

9) TV5 Monde – Audition de Madame Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale

Le Président BERBERAT informe la Commission que Madame **Marie-Christine SARAGOSSE** est venue expressément de Paris pour être auditionnée non seulement par la Commission mais aussi en plénière de l'Assemblée le lendemain. Il la remercie pour sa disponibilité. Il rappelle que la CECAC à Tunis, et depuis toujours, s'est intéressée à TV5 Monde. À Tunis, la Commission s'était en particulier réjouie de l'Entente de Gatineau d'avril 2008 fixant la gouvernance de TV5 Monde dans le cadre de la restructuration de l'audiovisuel français, mais voulait en savoir davantage sur les questions de financement et de programmation.

Madame SARAGOSSE remercie la Commission pour son invitation. Ayant pris connaissance des travaux antérieurs de la CECAC sur TV5, et notamment la déclaration de Bujumbura et le débat tenu à Tunis, elle constate que la Commission est bien informée du sujet.

La nouvelle Directrice de la chaîne affirme que la crise est dépassée avec l'entente survenue à Gatineau et elle remercie tout particulièrement la présidence canadienne pour ce succès. Il s'agit d'une entente gagnant-gagnant. Le partenaire français demeure important, mais pas majoritaire sur le plan du consortium mis en place. Le Conseil d'administration lui a confié d'importants pouvoirs administratifs.

Sur le plan d'une concurrence entre chaînes francophones, notamment la chaîne d'information continue France 24, Madame SARAGOSSE ne voit pas de problèmes. Elle entrevoit au contraire le développement de synergies entre partenaires au niveau de la distribution et de la mise-en-marché. Elle voit également une chaîne laissant une large place aux programmes non-français, tout en gardant en perspective les audiences visées, avec plus de films et de documentaires et moins d'émissions de plateau. Elle recherche à terme aussi un rééquilibrage général des financements qui, jusqu'à maintenant, sont trop tributaires de la France, alors que la France vient de modifier de façon majeure le financement de la télévision publique.

Madame SARAGOSSE annonce que lors de la conférence ministérielle prévue à l'automne 2008 après le Sommet de Québec, les partenaires se pencheront sur la révision de la Charte de TV5 Monde et sur un nouveau plan stratégique.

S'exprimant sur les défis de TV5 Monde, la Directrice générale a parlé d'une perte sensible des audiences notamment en Afrique, alors que des chaînes en langue locale se développent de plus en plus. Le passage de l'analogique au numérique payant en Europe laisse aussi craindre des pertes de téléspectateurs. L'avènement des nouvelles technologies (Internet, etc.) lance également des défis à TV5 si elle veut rester une chaîne d'envergure mondiale.

Certes TV5 Monde jouit de certains avantages comparatifs. Elle est déjà bien positionnée sur le plan mondial et, en qualité de chaîne généraliste, elle est source d'offres variées. En développant son portail Internet, accessible 24/7, TV5 Monde vise à attraper les enfants malgré les décalages horaires, à rejoindre la diaspora africaine, les francophones en Asie, etc. TV5 Monde doit être à la pointe, avec des contenus serrés, une identité forte, et, pourquoi pas, être aussi un atout commercial. Madame SARAGOSSE considère par ailleurs que l'information a sa place à côté de la nouvelle chaîne française d'information continue. Mais il faut revoir sa programmation concernant les nouvelles d'actualité qui est aberrante, avec des décalages importants des émissions d'information et aucune diffusion en direct : les grilles sont donc à revoir et TV5 Monde doit pouvoir offrir des émissions spéciales, au besoin en direct. TV5 Monde est la seule chaîne dans le monde à revendiquer des rédactions différentes et des regards croisés sur l'actualité. Madame SARAGOSSE a aussi parlé de programmer des films africains, y compris en langues vernaculaires ou en langues partenaires, ce que TV5 avait cessé de faire. Elle a aussi promis d'aller à la rencontre des téléspectateurs en produisant directement des émissions dans les pays francophones, en partenariat avec les chaînes locales. La Directrice de TV5 Monde a tenu à rassurer ceux qui craignent la mainmise du privé sur la chaîne : celle-ci demeurera un partenariat de chaînes publiques. Elle déplore le fait qu'aucun pays africain n'apporte aujourd'hui de financement à la chaîne. Elle annonce que TV5 Monde sera la seule chaîne francophone aux Jeux Olympiques de Pékin, au service des athlètes francophones. La chaîne sera aussi au Sommet de Québec et préparera des émissions avec divers opérateurs de la Francophonie pour montrer leurs actions sur le terrain. Interpellant l'APF, Madame SARAGOSSE a montré un intérêt pour développer des émissions sur des actions de l'APF en matière de VIH/sida et de l'égalité hommes-femmes.

Le Président de la Commission remercie Madame SARAGOSSE.

Le Sénateur canadien **Dennis DAWSON**, qui fut jadis membre du conseil d'administration de TV5, rappelle que cette chaîne a été en 1985-86 un précurseur de chaînes internationales comme CNN. Il se demande pourquoi TV5 Monde n'est pas à Québec pour couvrir la Session de l'APF, une grande manifestation de la démocratie dans le monde francophone. Bien qu'il se réjouisse de la survie de TV5, il note que la chaîne a perdu du terrain car les francophones qui voyagent dans le monde vont davantage consulter les sites Internet de nouvelles en français que TV5. Il a l'impression que TV5 Monde fait du rattrapage alors qu'elle fut un temps innovatrice.

Madame **LASSENI DUBOZE** (Gabon), a voulu savoir si la suppression de la publicité sur les chaînes publiques françaises pouvait affecter positivement le financement de TV5.

Madame **Fatima LAYADI**, Députée (Maroc), considère que le financement de TV5 Monde ne saurait être normalement affecté par les nouvelles politiques françaises en matière de télévision publique et souhaite que la chaîne affiche sa différence et son autonomie par rapport aux chaînes publiques françaises, notamment avec France 24. Elle note enfin qu'il y a d'excellentes émissions d'Afrique du Nord et subsaharienne en langue française qu'elle ne voit jamais à TV5 : pourquoi?

Monsieur **Louis DUVERNOIS** (France) a souhaité que les partenaires non-français de TV5 Monde montent en puissance dans le financement futur de la chaîne car le présent arrangement lui apparaît comme une fiction juridique où le minoritaire est majoritaire au plan financier. Il a voulu savoir quand le plan stratégique sera rendu public et quand il sera mis-en-œuvre. Enfin, il a souhaité que TV5 Monde et France 24, deux chaînes complémentaires à son avis, puissent s'entendre et coopérer en partenariat.

Monsieur **Charles JANSSENS**, (Communauté française de Belgique), s'est réjoui pour sa part de l'entente sur TV5 Monde intervenue en avril 2008. Il s'est interrogé sur le retrait de l'ensemble des pays d'Afrique francophone des activités de la chaîne qui a été expliqué par le fait que ces pays n'y trouvaient plus leur compte. Enfin, il a soulevé la problématique du sous-titrage, certes très cher, mais qui serait un moyen, un investissement pour TV5 dans le but de ré-intéresser les pays non-participants.

Madame SARAGOSSE a répondu à l'ensemble des questions et commentaires. Concernant l'adaptation de TV5 Monde aux nouvelles technologies de l'information et de la communication après une période d'innovation intense, elle a expliqué que son organisation travaillait maintenant sur un TV5 Monde Plus, qui serait adapté aux univers multi et pluri média. Elle note cependant que le site Internet de la chaîne compte 5 millions de visites chaque mois, loin devant tous les autres sites d'information généralistes comme CNN, Euronews, BBC, France 24, etc. Concernant la couverture de la Session de l'APF, elle suggère qu'à l'avenir les journalistes de TV5 Monde soient contactés directement, par exemple TV5 Canada-Québec qui est sur place et qui aurait pu être contacté directement. En revanche, elle considère que le format de la Session APF se prête peu aux types de reportage privilégiés par la chaîne. TV5 Monde serait intéressée à des émissions sur des actions concrètes menées par l'Assemblée, par exemple des reportages sur la lutte contre le VIH/sida et sur l'égalité hommes-femmes et au cours desquelles des plateaux de parlementaires pourraient être organisés. En ce qui concerne la politique française abolissant la publicité sur les chaînes publiques françaises, elle ne touche aucunement TV5 Monde qui conserve toute sa latitude à cet égard. La chaîne, qui repose sur 8 signaux, se finance par des abonnements au câble, notamment aux États-Unis où il n'y a pas de publicité, et ailleurs, par la commercialisation de la publicité, notamment en Europe, en Afrique et en Orient. Sur la programmation, la décision a été prise sur l'acceptation de la langue française retenue par TV5 Monde, une situation qui, selon elle, est loin des principes de l'OIF sur la diversité culturelle et linguistique : un film mélangeant le français et une autre langue n'est pas retenu présentement, ce qui était le cas auparavant. Elle souhaite revenir à la situation antérieure. Sur la question du financement, la Directrice générale note que la France contribue présentement davantage aux frais fixes que ce qui est prévu par l'arrangement financier. Le calendrier prévoit que

la nouvelle stratégie sera présentée aux ministres de la Francophonie en novembre 2008. En ce qui concerne les relations entre la chaîne et France 24, elles sont complémentaires, TV5 étant généraliste et France 24 consacrée à l'information continue. Au sujet du sous-titrage, très cher en effet, des possibilités existent pour délocaliser afin de réduire les coûts et des démarches sont déjà faites en ce sens.

Le Président BERBERTAT propose que la Commission prépare un projet de résolution pour démontrer son attachement à TV5 Monde. Il propose de former un petit groupe de travail avec Madame SARAGOSSE, Monsieur JANSSENS (CFB), Monsieur DUVERNOIS (France) et Madame LAYADI (Maroc) qui se réunira demain à 08h15 afin de préparer un texte qui sera soumis en plénière au nom de la Commission.

Le Président fait circuler une lettre de remerciements et de bons vœux à l'intention de l'ex-Président de la CECAC, Monsieur Ego PERRON qu'il souhaite voir signée par les membres.

10) Déclaration sur la langue française

Le Sénateur français **Joël BOURDIN** a présenté le projet de résolution sur la langue française, rappelant que la CECAC avait reçu le mandat du Secrétaire général parlementaire de préparer une déclaration résumant les prises de position antérieures de l'APF à ce sujet. Monsieur BOURDIN a présenté un rapport à ce sujet à Tunis ainsi qu'un projet de résolution qui a été amendé et adopté. Le projet de résolution rappelle les positions de l'APF en matière d'usage du français dans les nouvelles technologies de l'information et de communication, l'usage du français dans les organisations internationales et européennes, la promotion du français par l'enseignement et le livre et la diversité culturelle et le plurilinguisme. Monsieur BOURDIN fait lecture des recommandations.

Des membres notent qu'ils n'ont pas le texte du projet de résolution.

Après vérification, le rapporteur explique que son collègue Louis DUVERNOIS a déjà présenté plus tôt à son insu le projet de résolution qui fut adoptée tel quel par la Commission (voir point 8 du compte rendu).

11) Les politiques du livre en Francophonie – Rapport d'étape

Monsieur **Louis DUVERNOIS** a présenté un rapport d'étape sur les politiques du livre en Francophonie, en mettant l'accent sur la situation du livre scolaire. Amorcé lors de la réunion de la CECAC à Tunis et en accord avec le souhait exprimé par l'APF lors de la Session de Libreville, ce thème est considéré comme essentiel pour l'avenir de la Francophonie. Le rapporteur a pris contact avec des éditeurs de livres scolaires du Québec et de la Communauté française de Belgique et il compte, dans les prochains mois, élargir ses consultations avec d'autres acteurs dans le domaine. Il fera en outre appel aux Sections de l'APF, via un questionnaire, pour obtenir une idée plus précise de la situation.

Sur la base des données limitées dont il dispose, Monsieur DUVERNOIS estime qu'une crise du livre scolaire se profile. Notant les différences évidentes entre les politiques du livre scolaire des pays du Nord et celles des pays du Sud, il a identifié un certain nombre de problèmes. Dans les pays du Nord, le photocopiage et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent des menaces à cet instrument pédagogique. Dans les pays du Sud, la domination des manuels scolaires en provenance du Nord et les solutions éditoriales envisagées impliquant directement les États posent problème. L'aide financière à l'édition scolaire est également une nécessité ainsi que l'UNESCO l'a préconisée et que la Banque mondiale soutient par des programmes spécifiques. En revanche les appels d'offres lancés par la Banque mondiale pour la production de livres scolaires disqualifient pratiquement les pays du Sud. Le rapporteur a souligné l'impératif de qualité qui repose selon lui sur une large liberté des éditeurs. Il note qu'en Afrique subsaharienne ce sont les cadres des ministères de l'éducation qui sont devenus les véritables éditeurs, laissant aux éditeurs classiques le rôle d'imprimeur ou d'assembleur. Il note également que dans cette même région, le livre scolaire représente 90% de l'édition. L'accès aux manuels scolaires impose, dans les pays du Sud en particulier, la recherche de solutions spécifiques telles la gratuité, les subventions aux familles ou la dotation des écoles. Le rapport sur lequel travaille Monsieur DUVERNOIS et les recommandations qui en découleront devront promouvoir a) un système éditorial fort, b) la mise en place d'une filière éditoriale des pays du Sud, c) la réconciliation des points de vue différents des pays du Sud et du Nord au sujet des maîtres d'œuvre de l'édition (éditeurs privés versus États), d) le développement de la coédition, et e) l'édition de livres à prix raisonnable.

Le Président BERBERAT remercie le rapporteur et invite les membres de la Commission à répondre au questionnaire élaboré par Monsieur DUVERNOIS qui leur sera envoyé à la rentrée. La synthèse des diverses contributions sera faite par le rapporteur et elle devrait être prête pour la réunion de la Commission prévue en République démocratique du Congo en mars 2009.

12) Questions diverses

A) Bayard Presse

En l'absence d'un représentant de cette maison d'édition qui n'a pu faire le voyage au Canada, le Président propose que cette question soit reportée à la prochaine réunion du Bureau ou à celle de la Commission.

B) Désignation d'un Président et d'un Vice-président de la Sous-commission de l'éducation

Monsieur BERBERAT explique qu'il occupait le poste de Président de la Sous-commission jusqu'à la réunion de Tunis, et qu'en vertu de règles et d'arrangements propres à la Région Europe, ce poste revient à un parlementaire du Val d'Aoste. Comme

la Vallée d'Aoste était en élections en mai, il attend la reconstitution de la Section valdotaine pour confirmer le nom de la personne qui occupera ce poste.

Il note qu'un représentant du Mali occupe la fonction de Vice-président de la Sous-commission et qu'il attend la désignation d'un parlementaire de la Section pour ce poste.

C) Lieux des prochaines réunions de la Commissions et de ses instances

Le Président informe la Commission que la République démocratique du Congo s'est offerte pour accueillir la prochaine réunion de la Commission. Le représentant de la Section RDC à la Commission confirme cet engagement qui doit cependant être validé par le Président du Parlement, mais il n'y a pas de problème en principe. La période proposée est la deuxième quinzaine de mars 2009 alors que tous les parlementaires seront en session au Parlement.

Monsieur YAMÉOGO, Coordonnateur du Réseau de la lutte contre le VIH/sida, informe la Commission que deux Sections se sont proposées pour accueillir la réunion du Réseau : le Bénin et le Mali. Monsieur COULIABLY (Mali) ne pourra confirmer la décision de son Parlement avant le lendemain.

Madame EFFA (Cameroun) souhaite que le Réseau des femmes parlementaires soit invité à l'avenir aux réunions de la Commission et de ses instances.

Le Président remercie les membres de la Commission.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec le 6 juillet 2008, a :

- **Adopté** l'ordre du jour des travaux
- **Pris acte** de la communication de M. Didier Berberat, Président de la Commission, sur les activités de la Commission depuis la réunion de Tunis
- **Adopté**, avec les modifications proposées par la Section tunisienne, le compte rendu et le relevé des décisions de la réunion de Libreville
- **Pris acte** de la communication et du rapport de M. Claude COUSINEAU (Québec) sur le suivi de la *Convention sur la promotion et la promotion de la diversité des expressions culturelles* et **demandé** au rapporteur de continuer à suivre ce dossier et d'en faire rapport à la Commission
- **Pris acte** de la communication et du rapport de M. Didier BERBERAT (Suisse) sur *Le suivi du Cadre stratégique décennal* et **adopté un projet d'Avis sur les actions de la Francophonie en matière d'éducation et de formation, avec une modification**
- **Décidé** de maintenir la question de l'éducation pour tous, la parité garçons-filles en matière d'éducation et la langue d'enseignement comme sujet d'étude de la Commission et **chargé** le Secrétariat et le Président de préparer un questionnaire sur ces questions qui sera soumis aux Sections de l'APF ainsi que directement aux membres de la Commission
- **Pris acte** d'un projet de résolution adopté par le Bureau de l'APF sur *Les politiques migratoires en Francophonie*
- **Pris acte** de la communication et du rapport de M. Salvador YAMEOGO (Burkina Faso), Coordonnateur du Réseau parlementaire de la lutte contre le VIH/SIDA et **adopté** un projet de résolution
- **Pris acte** de la communication et du projet de rapport de Mme Victoire LASSENI DUBOZE sur *L'impact des cultures dans le processus démocratique de l'espace francophone : le rôle des Parlements*, **réinscrit** ce thème à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et **invité** les membres de la Commission à fournir des contributions écrites au projet de rapport pour illustrer les rapports entre la culture et la politique dans leurs sociétés respectives
- **Pris acte** de la communication et du rapport de Louis DUVERNOIS (France) sur *2008 Année internationale des langues* et a **adopté** un projet de résolution sur

Des principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme et un projet de recommandation concernant La célébration de l'Année internationale des langues, avec une modification visant les Jeux Olympiques de 2010 à Vancouver

- **Pris acte** de la communication de M. Joël BOURDIN (France) sur les positions prises par l'APF sur la langue française
- **Pris acte** de la communication de Mme Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale de TV5 Monde et **confié** à un groupe de travail composé de membres de la Commission la préparation d'un projet de résolution d'appui à la chaîne francophone à être soumis en plénière de l'Assemblée le lendemain
- **Pris acte** de la communication de Louis Duvernois portant sur un rapport d'étape concernant l'édition du livre scolaire dans la Francophonie et **invité** les membres à répondre au questionnaire que le rapporteur élaborera à leur intention au début de l'automne 2008
- **Décidé** d'auditionner les représentants de Bayard Presse lors d'une de ses prochaines réunions au sujet de publications visant les enfants et jeunes africains
- **Pris acte** du remplacement à la présidence de la Sous-commission Éducation d'un représentant du Conseil de la Vallée d'Aoste à être désigné
- **Pris acte** d'une possible invitation du Parlement de la République démocratique du Congo à tenir la prochaine réunion de la Commission à Kinshasa, dans la deuxième quinzaine de mars 2009, sous réserve de l'autorisation définitive des autorités du Parlement
- **Pris acte** de l'offre des Sections du Bénin et du Mali pour la tenue de la réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida à l'automne 2008
- **Pris acte** de la demande d'une représentante du Réseau parlementaires des femmes d'être invité aux réunions des diverses instances de la Commission

Fait à Paris
Août 2008